Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06/04/2023
ID : 060-216002105-20230322-DELIB2023112-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2023 11v2

SEANCE DU 22 MARS 2023

Convocation du	**13 FEVRIER 2023**
Affichage du	**13 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**16**
Nombre de votants	**18**
PROCURATIONS	**2**

Objet : REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES DE MONSIEUR LE MAIRE DE SEPTEMBRE 2022 À FEVRIER 2023

L'an deux mil VINGT TROIS, le VINGT DEUX MARS à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
M NIGAY Jean-Marie, Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M James MARECHALLE, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie,
M THOMA Hervé, procuration à Mme VAN BOXSTAEL Christiane,

Absent :
Mme SPIRA Julie

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

VU la délibération n°29 du 16 septembre 2022,

CONSIDERANT que le Maire a fait les déplacements pour des réunions en dehors du territoire communal d'Ercuis, il est exposé les frais suivants pour la période septembre 2022 à février 2023, soit 648.20 km (0.45€/km),

Il convient de procéder aux remboursements des frais kilométriques.

Le Conseil Municipal délibère, à la majorité
(POUR : 14 – ABST : 1 – CONTRE : 3)

Article 1 : **APPROUVE** le remboursement des frais kilométriques à hauteur de 290.34 € pour la période de septembre 2022 à février 2023.

Article 2 : **ACCEPTE** cette dépense sur le chapitre 65.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)